

instituées la médaille du civisme accompagnée d'un insigne or et la mention d'honneur du civisme accompagnée d'un insigne argent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de ce règlement la médaille du civisme décrite à l'annexe 1 de ce règlement peut être décernée par le gouvernement à une personne qui a accompli un acte de civisme dans des circonstances périlleuses;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de ce règlement la mention d'honneur du civisme décrite à l'annexe 2 de ce règlement peut être décernée par le gouvernement à une personne qui a accompli un acte de courage ou de dévouement dans des circonstances difficiles;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ce règlement, le Comité sur le civisme institué par l'article 8 de ce règlement a donné son avis au ministre de la Justice sur l'attribution de décorations et distinctions à l'égard des personnes qui ont fait l'objet d'une proposition et qu'il y a lieu de décerner de telles décorations et distinctions;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les personnes dont les noms suivent, lesquelles ont accompli en 2019 et 2020 un acte de civisme dans des circonstances périlleuses, se voient décerner les décorations suivantes :

la médaille du civisme accompagnée d'un insigne or :

Bélanger, Anthony  
Gignac, Sonia  
Gravel, Loïc  
Stébenne, Dominic  
Wery, Denys

QUE les personnes dont les noms suivent, lesquelles ont accompli en 2019 et 2020 un acte de courage ou de dévouement dans des circonstances difficiles, se voient décerner les distinctions et décorations suivantes :

la mention d'honneur du civisme accompagnée d'un insigne argent :

Bertrand, Angélique  
Bourque, Jean-Philippe  
Fortin, Laury-Ann  
Godin, Jean-Philippe

Grisé, Zoé  
Lamontagne, Ophélie  
Lévesque, Carol  
Llorens, Nicolas  
Ouelette, Jimmy  
Paquet, Danick  
Vallières, Mathilde

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79898

Gouvernement du Québec

## **Décret 897-2023, 31 mai 2023**

CONCERNANT monsieur Roger Tremblay, sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ATTENDU QUE monsieur Roger Tremblay a été nommé sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale par le décret numéro 1706-2022 du 9 novembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 1706-2022 du 9 novembre 2022, soit modifié par la suppression, dans le titre et dans le premier alinéa du dispositif, de « responsable d'Emploi-Québec »;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79937